

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à siéger durant la séance du Sénat demain mercredi, le 22 avril 1970, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Willis reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Phillips (*Rigaud*) attirant l'attention du Sénat sur la Treizième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, Cap Kennedy et San Antonio, du 10 au 15 mars 1970.

Après débat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice Fergusson, appuyée par l'honorable sénatrice Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Code criminel».

Après débat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de révision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada, et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.

Après débat,

L'honorable sénateur Martin, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.